MAIRIE DE JUVIGNAC
Direction de l'Aménagement
153 les allées de l'Europe
34990 JUVIGNAC
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-25-XE-081074-01 Version du : 03/06/2025
Dossier N° : 25XE15456 Date de réception : 05/05/2025
Référence bon de commande : 25D001404

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
002	Eau minérale	FORAGE LA VALLADIERE	

N° ech **25XE15456-002** | Votre réf. (1) FORAGE LA VALLADIERE

Limites	Limites Conditionnées (EMN)
Réglementation	Code de santé publique et Arrêté du 14 mars 2007 modifié relatif aux critères de qualité des eaux conditionnées, aux traitements et mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et de source conditionnées ainsi que de l'eau minérale naturelle en buvette publique.

Préleveur	Gély Christian	**Nom Exploitant**	MAIRIE DE JUVIGNAC
Date et heure de prélèvement	05/05/2025 13:38	**Code installation**	004437
Date de réception	05/05/2025 19:00	**Nom installation**	TH. FORAGE LA VALADIERE
Début d'analyse	09/05/2025 13:39	**Code point de prélèvement**	0340000005078
Motif de prélèvement	CS : Contrôle sanitaire fixé par décision de l'ARS	**Code PSV**	0000005078
Type d'analyse	PFAS	**Nom point de prélèvement**	TH. FORAGE LA VALADIERE
Code intervention (PLV)	00326851	**Commune**	JUVIGNAC
N° d'analyse DDASS	00341989	**Type d'eau**	MI
Code UGE	0803	**Localisation du prélèvement**	FORAGE LA VALLADIERE
Nom UGE	TH. JUVIGNAC	**Longitude du point de prélèvement**	3.811511
Code exploitant	00121	**Latitude du point de prélèvement**	43.6279536

PARAMETRES DE PRELEVEMENTS	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXPE7 : Prélèvement pour eaux minérales ou thermales (acc) Prestation réalisée par nos soins Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique) - NF EN ISO 19458 - FD T 90-520				

COMPOSES PER & POLY-FLUOROALKYLES	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXD55 : 1H,1H,2H,2H-Perfluorohexanesulfonic acid (4:2 FTS) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IXD54 : 6:2 Acide sulfonique fluorotélomère (6:2 FTS) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IXD53 : 8:2 FTS Acide sulfonique Fluorotelomère Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IXD4T : Acide Perfluorobutanoïque (PFBA) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.005	µg/l		
IXD56 : Acide perfluorodecanesulfonique (PFDS) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IXD4P : Acide perfluorodecanoïque (PFDA) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IXD5A : Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDS) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IXD4S : Acide perfluorododecanoïque (PFDoA) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IXD4L : Acide perfluoroheptanoïque (PFHpA) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IXD4K : Acide perfluorohexanoïque (PFHxA) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.005	µg/l		
IXD58 : Acide perfluorononane sulfonique (PFNS) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.002	µg/l		

N° ech **25XE15456-002** | Votre réf. (1) FORAGE LA VALLADIERE

COMPOSES PER & POLY-FLUOROALKYLES

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXD4N : Acide perfluorononanoïque (PFNA) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IXD4M : Acide perfluorooctanoïque (PFOA) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IXD4U : Acide perfluoropentane (PFPeA) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.005	µg/l		
IXD57 : Acide perfluoropentanesulfonique (PFPeS) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IXD5F : Acide perfluorotridécane sulfonique (PFTriDS) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.005	µg/l		
IXD4Z : Acide perfluorotridécanoïque (PFTrDA) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IXD5C : Acide perfluoroundécane sulfonique (PFUnDS) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IXD4R : Acide Perfluoroundecanoîque (PFUnA) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IXD59 : Acide sulfonique de perfluorobutane (PFBS) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IXD4W : Acide sulfonique de perfluorooctane (PFOS) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IXD5J : Dodecafluoro 3H 4,8 dioxanonanoic acid (NaDONA) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IXD5E : F-53B (9Cl-PF3ONS) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IXD5B : HFPO-DA (GenX) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IXD4Y : Perfluor-1-octanesulphonamide-EtAce (PFOSAA) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IXD5D : Perfluoro 3 methoxypropanoic acid (PFMOPrA) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IXD4V : Sulfonate de perfluoroheptane (PFHpS) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IXD51 : Sulfonate de perfluorohexane (PFHxS) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IXD4Q : Sulfonate de perfluorosulfonamide (PFOSA) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [par injection directe] - Méthode interne	<0.002	µg/l		
IXPFZ : Somme des composés perfluorés (29) Analyse soustraitée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) Calcul - Méthode interne	<0.005	µg/l		

Olivier Duclos
Coordinateur Projets Clients Réf.
EUROFINS LEA

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu dans le cas où le laboratoire n'assure pas l'échantillonnage.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Les résultats présentant un dépassement aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir, cette information est donnée à titre indicatif pour faciliter la lecture des résultats et ne constitue pas une déclaration de conformité.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.
Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.
Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.
Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.
(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.